

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT
des HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU 25 MAI 2020
(Convocation du 19 mai 2020)
Séance d'installation du conseil municipal

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du conseil municipal

- Récépissé de dépôt préfectoral -

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Mme Alice LE MOAL, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Evelyne LAUER, M. Patrice PINARD, Mme Véronique CABASSET, M. Luc MERCIER, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. Sébastien RENAULT, M. Benoît de la RONCIÈRE, Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Caroline MERCIER, M. Loïc PERON, Mme Marie-Ange BADIN, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Anne-Charlotte PIERARD, M. Julien BOUCHET, Mme Danielle RIPERT, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, M. Antonio MORAIS, Mme Imane ACHOUR, M. Georges ROUX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Guillaume PORCHERON, Mme Capucine CANDELLE, M. Adrien DEUDON, Mme Marine DEFAUX, M. Richard VINCE, Mme Agnès DELACROIX, M. Pierre LESPAGNOL, Mme Solène MOULINEC, M. Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Michaël ALBOU, Mme Delphine DE PAOLI, M. Cédric ANÉ, Mme Charlotte NIEWIADOMSKI, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD (à partir de 9h26), Mme Naïma SELLAM, MM. Michel LEJEUNE-MEGWANG, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Jean-Luc BRACHET, conseillers municipaux

Etaient représentés :

Mme Marie-Jeanne COLOMBO par M. Patrice PINARD,
Mme Patricia BEHAL par M. Stéphane COCHEPAIN

Etaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK,
M. Hicham DAD (jusqu'à 9h26)

SECRETARE DE SEANCE : M. Luc MERCIER

Pour extrait conforme

CLICHY, le 25 mai 2020

Le Maire,
Président du territoire Boucle Nord de Seine
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Rémi MUZEAU

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20200525-DSGLC20_06930-
DE
Date de télétransmission : 25/05/2020
Date de réception préfecture : 25/05/2020

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance d'installation du conseil municipal du 25 mai 2020

Délibération n° 2020/S01/2

Objet : Fixation du nombre des adjoints

Le Conseil,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-2 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer préalablement à toute élection le nombre d'adjoints au maire ;

Considérant que, conformément aux articles L2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 14 adjoints au maire.

Considérant qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de 17 adjoints dont 4 adjoints de quartiers.

Considérant que l'assemblée municipale de la commune de Clichy est composée de 49 membres ;

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE – FIXE à 14 le nombre d'adjoints au maire au sein du conseil municipal de la commune de Clichy.

Adopté à la majorité absolue (38 pour, 3 abstentions et 7 ne prennent pas part au vote)